FI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION Ziguinchor, le 2 6 FEV 2024

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES DE ZIGUINCHOR (CROUS/Z)



LE DIRECTEUR

ANALYSE: Décision accordant une subvention à la Commission sociale des 3 UFR de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-08 du 02 mars 2016 portant création des Centre Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales (CROUS) de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2017-962 du 17 mai 2017 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2023-247 du 18 Janvier 2023 portant nomination du Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor ;

Vu la demande de subvention

DECIDE

ARTICLE premier - Une subvention d'un million sept cent cinquante mille (1 750 000) francs CFA est accordée à la Commission sociale des 3 UFR pour l'organisation de leur journée de « Sargal Djiguène » au foyer Alpha SANE de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.

ARTICLE 2 - Le Chef des Services Administratifs, le Chef de la Division des Affaires Financières et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

AMPLIATIONS

- · CSA
- · AC
- DAF
- Chrono

